



Le Dictionnaire du musulman

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

La définition du

mot :

« Fête »

Écrit et traduit par : Ilyas abou Roumayssa

[i-slamy.com](http://i-slamy.com)



# Le Dictionnaire du musulman

## A) La définition du mot 'id

### • La définition dans la langue arabe

L'origine du mot 'id vient des trois lettres : 'Ayn (ع), Waw (و), Dal (د) qui forment le verbe 'Aada (عَادَ) qui signifie revenir à une chose, retourner.<sup>1</sup>

Quant au mot 'id (عيد) il signifie fête, car une fête est une chose récurrente. Il s'agit d'un endroit ou une période qui est célébrée de manière répétée.<sup>2</sup>

### • La définition dans le jargon islamique

La définition du mot 'id dans le jargon islamique est la même que celle de la langue arabe. C'est-à-dire, célébrer une période ou un endroit de manière récurrente.<sup>3</sup>



# Le Dictionnaire du musulman

## B) Ce qu'il faut savoir sur le 'id en islam

- **Les fêtes des musulmans**

L'islam a légiféré deux fêtes qui sont connues de tous les musulmans. Ils les attendent avec impatience, ils se retrouvent en famille et entre amis et y accomplissent les sunnah que le prophète nous a enjoint à faire durant ces jours.

- 'idoul Adha (عيد الأضحى)

Il s'agit de la fête qui a lieu durant le pèlerinage des musulmans, le dixième jour du mois de dhull hijja. Dans ces meilleurs de l'année, les musulmans évoquent leur seigneur, œuvrent encore plus que d'habitude et implorent le pardon du tout miséricordieux. Ceux qui en ont la capacité sacrifient une bête pour se rapprocher d'Allah et appliquer la sunna de leur prophète.



# Le Dictionnaire du musulman

## - 'idoul fitr (عِيدُ الْفِطْرِ)

Il s'agit de la fête qui a lieu à la fin du mois de ramadan, c'est-à-dire le premier du mois de Chawwal. Les musulmans donnent de la nourriture en aumône aux nécessiteux afin que tous les musulmans puissent se réunir avec leur famille ou leurs amis autour d'un repas après avoir jeuné durant un mois complet.<sup>4</sup>

- **La prière du vendredi est une fête pour les musulmans**

Il ne fait aucun doute que lorsque nous faisons allusion aux fêtes des musulmans nous pensons immédiatement aux deux fêtes connues par tous les musulmans. Cependant, il ne faut pas oublier que la prière du vendredi est également une fête pour les musulmans. Durant ce jour, le musulman se lève tôt, se pare de ses plus beaux habits, se parfume pour se rendre à la mosquée et écouter des paroles bénéfiques qui augmenteront sa foi et lui permettront de s'améliorer dans l'adoration d'Allah.

**D'après ibn 'Abbas, le prophète a dit : « Ce jour-ci est un 'id qu'Allah a placé pour les musulmans. Celui donc, qui se rend au joumou'a qu'il se lave (ghusl), qu'il se parfume s'il possède du parfum et utilisez le siwak. » [Ibn Majah : 1098]**



# Le Dictionnaire du musulman

- **L'interdiction de fêter les fêtes des mécréants**

Contredire les mécréants est un fondement en islam. L'islam appelle à contredire chaytan qui est la tête des mécréants, mais également les juifs, les chrétiens et tous les autres associateurs et mécréants. La contradiction se fait évidemment dans la pratique religieuse : « à vous votre religion, et à moi ma religion », mais également dans les choses connues comme étant spécifiques à eux.<sup>5</sup>

**D'après Ibn Omar, le prophète a dit : « contredisez les associateurs ! Laissez pousser vos barbes et diminuez vos moustaches » [Boukhari : 5892]**

**D'après Abou Hourayra, le prophète a dit : « les juifs et les chrétiens ne se teignent pas les cheveux et la barbe. Contredisez-les. » [Boukhari : 3462]**

**D'après Chaddad Ibn aws, le prophète a dit : « contredisez les juifs ! Ils ne prient pas avec leurs sandales et leurs khouff. » [Abou Daoud : 652]**



## Le Dictionnaire du musulman

À travers ces hadiths il est évident pour celui qui est doué de raison qu'il n'est pas permis pour le musulman de fêter les fêtes des mécréants telles que Noël, le Nouvel An, la fête des Mères, les anniversaires, la Saint-Valentin ou toutes les autres fêtes qui n'ont rien à voir avec l'islam et qui n'ont pas été fêtés par notre exemple, le prophète Mohammed.

**Anas ibn Malik a dit : lors de l'arrivée du prophète à Médine, il trouva les médinois avec deux jours de fête où ils jouaient et se détendaient. Le prophète leur demanda : « quels sont ces deux jours ? » Ils ont dit : « Il s'agit de deux jours où nous avons l'habitude de nous amuser dans la jahiliya. » Le prophète rétorqua : « Certes Allah vous a remplacé ces deux jours par deux choses meilleures encore : le jour d'Al Adha et le jour d'Al Fitr. [Abou Daoud :1134]**

Dans ce noble hadith, le prophète a enjoint les nouveaux musulmans de Médine à délaissier leurs fêtes pour adopter celles de l'islam.

**Abdellah ibn 'Abbas a dit : « Lors de l'arrivée du prophète à Médine, il trouva les juifs jeuner le jour de 'Achoura. Il leur demanda : quel est ce jour dans lequel vous jeunez ? » Les juifs répondirent : « Il s'agit d'un jour immense ! Le jour où Allah sauva Moussa et son peuple et noya Pharaon et son peuple. Moussa décida donc de jeuner ce jour-là en guide de remerciement à Allah. Nous jeunons donc également ce jour-là » le prophète leur répondit : « Nous sommes plus légitimes de suivre Moussa que vous ne l'êtes ! Le prophète ordonna donc aux musulmans de jeuner ce jour-là. » [Mousslim :1130]**

**i-slamy.com**



# Le Dictionnaire du musulman

**Abdellah ibn 'Abbas a dit : « Le prophète a jeûné le jour de 'Achoura et a enjoint les musulmans à jeuner ce jour-là. On lui a ensuite dit : « Ô messager d'Allah ! Il s'agit d'un jour que les juifs et les chrétiens immensifient. Le prophète dit ensuite : « L'année prochaine si Allah le veut nous jeunerons un jour avant accompagné de ce jour. » [Moulim : 1134]**

Il y a énormément de bienfaits à tirer de ces hadiths. Parmi eux :

- **Il n'y a pas de mal à être en accord avec les mécréants sur la vérité :**

Lorsque le prophète a appris la raison du jeûne des juifs le jour de achoura il a ordonné aux musulmans de jeuner ce jour afin de suivre la sunna de notre prophète Moussa. Ce hadith montre que la contradiction des mécréants est dans le faux ou ce qui leur est spécifique. Donc si toutes les femmes mécréantes se mettaient à porter le voile et que tous les hommes mécréants se laissaient pousser la barbe et se raser la moustache nous devrions les contredire dans cela. Il s'agit de la sunna du prophète et une vérité venant d'Allah que le musulman ne doit pas contredire.



# Le Dictionnaire du musulman

## - **L'importance de contredire et chercher à se démarquer des mécréants. :**

Malgré le fait que le prophète a imité les juifs dans le fait de jeuner le jour de Achoura, il est a contredit dans le fait de jeuner un jour avant pour se différencier d'eux.

## - **Contredire les mécréants était une chose connue des compagnons**

Lorsque le prophète ordonna de jeuner le même jour que les juifs, les compagnons se sont étonnés et lui ont fait savoir que ce jour était un jour immensifié par les juifs et les chrétiens. C'est à ce moment-là que le prophète les incita à jeuner l'année suivante un jour avant le jour de Achoura afin de les contredire et ne pas leur ressembler dans cela.

## • **L'interdiction d'assister aux fêtes des mécréants.**

Comme nous l'avons dit précédemment, il est obligatoire pour le musulman de contredire les mécréants dans des choses qui leur sont spécifiques. Il n'est donc évidemment pas permis pour le musulman de fêter ou participer à leur fête. Il n'est également pas permis pour le musulman d'aider à la préparation de fête innovée par certains musulmans comme le mawlid ou la célébration du voyage nocturne du prophète.





## Le Dictionnaire du musulman

﴿ وَمَنْ تَابَ وَعَمِلَ صَالِحًا فَإِنَّهُ يَتُوبُ إِلَى اللَّهِ مَتَابًا ﴾ (٧١) وَالَّذِينَ

لَا يَشْهَدُونَ الزُّورَ وَإِذَا مَرُّوا بِاللَّغْوِ مَرُّوا كِرَامًا ﴾ (٧٢)

Et quiconque se repent et accomplit une bonne œuvre c'est vers Allah qu'aboutira son retour. Ceux qui ne regardent pas le faux ; et qui, lorsqu'ils passent auprès d'une frivolité, s'en écartent noblement [25 : 71-72]

L'imam Si'di a dit à propos de ce verset : « Il s'agit de ceux qui n'assistent pas au faux. C'est-à-dire les paroles et les actes interdits. Ils s'éloignent de toute assise comportant des paroles ou actes haram, comme ceux qui pataugent dans les versets d'Allah, ceux qui débattent dans le faux, la médisance, la calomnie, l'insulte, la moquerie, la musique, la consommation d'alcool, ceux qui façonnent des images ou autre. Et s'ils n'assistent pas au faux, a fortiori ils ne le prononcent pas et ne le font pas. »<sup>6</sup>

Ce verset nous montre clairement qu'il est formellement interdit au croyant d'assister à des actes et des paroles haram. Entre dans cela assister à des fêtes de mécréance comme la fête qui célèbre selon certains la naissance de dieu sur terre le 25 décembre. Des fêtes qui sont des innovations religieuses comme le mawlid. Ou encore des fêtes comportant des choses haram comme de la musique, de la mixité ou encore de l'alcool.



# Le Dictionnaire du musulman

- **L'interdiction d'aider les mécréants dans la préparation de leurs fêtes**

Comme nous l'avons dit précédemment, il n'est pas permis de fêter une fête qui ne fait pas partie de l'islam. Celui qui célèbre une fête qui n'appartient pas à l'islam aura désobéi à Allah et son messager. Il n'est donc pas permis pour le musulman d'aider quelqu'un à désobéir à Allah et son messager.

﴿وَتَعَاوَنُوا عَلَى الْبِرِّ وَالتَّقْوَىٰ ۖ وَلَا تَعَاوَنُوا عَلَى الْإِثْمِ وَالْعُدْوَانِ وَاتَّقُوا

اللَّهِ إِنَّ اللَّهَ شَدِيدُ الْعِقَابِ ۝﴾

**Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression. Et craignez Allah, car Allah est, certes, dur en punition ! [5 : 2]**

**L'imam Si'di a dit à propos de la parole « et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression. » : Cela consiste à aider ou motiver quelqu'un à faire des péchés. La transgression consiste à dépasser les limites concernant le sang, les biens ou l'honneur de la personne. Il est obligatoire pour le serviteur de s'éloigner de toute désobéissance ou injustice et d'aider les autres à s'en éloigner. »<sup>7</sup>**

**i-slamy.com**



# Le Dictionnaire du musulman

- **Est-il permis d'accepter les cadeaux des mécréants pour leur fête**

Avant de répondre à cette question. Il est important pour le musulman d'avoir en tête que les sentences religieuses doivent s'appliquer en prenant en considération le contexte de la situation. Il y a le jugement religieux d'une chose qui est prouvé par le coran, la sunna ou le consensus. Mais pour appliquer ce jugement en question sur nous ou sur les autres, il faut absolument prendre en considération le contexte de la personne. Il y a donc quatre points importants à maîtriser pour ne pas se tromper dans cette question.

- ❖ **La permission d'accepter les cadeaux des mécréants en dehors de leur fête**

Il est important de savoir que l'origine dans l'acceptation des cadeaux du mécréant est la permission. Le prophète Mohammed acceptait la nourriture des juifs de Médine et les cadeaux que certains rois mécréants lui faisaient. Le problème de cette question n'est donc pas dans le fait qu'un mécréant nous offre un cadeau.



# Le Dictionnaire du musulman

## ❖ La permission d'offrir un cadeau à un mécréant

Il est également important de savoir qu'il est permis d'offrir un cadeau aux mécréants. Il est rapporté de plusieurs compagnons que lorsqu'ils sacrifiaient une bête, ils en donnaient à leur voisin juif. Il est également permis d'offrir des cadeaux à un mécréant dans le but d'ouvrir son cœur à l'islam.

## ❖ L'interdiction de prendre un cadeau venant d'une fête non islamique

Il s'agit ici de l'origine du problème. Accepter un cadeau qui est pour l'occasion d'une fête non islamique n'est pas permis. La cause de l'interdiction est donc le fait que ce cadeau soit en l'occasion d'une fête non islamique. Nous ne regardons pas la religion de celui qui offre le cadeau mais la raison pour laquelle on offre ce cadeau. S'il s'agit d'un cadeau de Noël, un cadeau d'anniversaire ou un cadeau pour le mawlid. Il n'est pas permis au musulman d'accepter ce cadeau. Il doit bien évidemment être courtois et dire à la personne : « J'accepte des cadeaux de toi toute l'année mais pas ce jour-là, ni en l'occasion d'une fête qui n'appartient pas à ma religion ».



## Le Dictionnaire du musulman

- ❖ **La permission de prendre un cadeau venant d'une fête non islamique pour celui qui craint un plus grand mal**

Dans certains pays, un musulman peut malheureusement être taxé d'extrémiste ou de radical pour une parole toute simple ou un acte banal. Si le musulman sait que refuser un cadeau pour l'occasion d'une fête non islamique pourrait lui causer du tort et qu'un plus grand mal pourrait le toucher. Alors il est permis pour lui d'accepter ce cadeau. Mais il doit s'en désavouer et ne pas jouir de ce cadeau et l'utiliser. Il accepte ce cadeau dans le but d'éviter un mal et non dans le but d'en profiter.<sup>8</sup>

### **C) Réponses aux ambiguïtés**

- **« Tout est autorisé jusqu'à preuve du contraire »**

Certaines personnes voulant permettre aux musulmans de fêter les fêtes des mécréants s'argumentent d'une règle connue en islam pour prétendre qu'il n'y a pas de mal à fêter son anniversaire ou la fête des Mères. Ils disent :

**L'origine dans les choses mondaine est la permission.  
Celui qui vient interdire une chose mondaine doit  
rapporter une preuve.**

**i-slamy.com**



## Le Dictionnaire du musulman

Cette règle est tout à fait correcte et nous sommes d'accord avec elle. Nous disons qu'il est interdit de fêter des fêtes non musulmanes, car c'est Allah et son messager qui nous interdit cela. Il n'y a pas une preuve sur l'interdiction de fêter les fêtes des mécréants mais plusieurs. Nous demandons donc à ces gens d'appliquer la règle qu'ils ont eux-mêmes utilisée en interdisant une chose mondaine qui a été interdite par les textes.

- **« Cette fête n'a plus de dimension religieuse mais est uniquement culturelle »**

Ceux qui veulent fêter les fêtes des mécréants disent que des fêtes comme Noël, la saint sylvestre ou Pacques n'ont plus rien de religieux aujourd'hui. Il ne s'agit que de fête culturelle ou commerciale.

Nous répondons à ces gens : qui a dit que la cause de l'interdiction concernait les fêtes religieuses ? Il n'est pas permis pour le musulman d'imiter les mécréants dans ce qui est leur spécifique et donc leur fête. Si cette fête a une connotation religieuse qui contredit la croyance, ceci est pire et celui qui fête cela ne fait qu'augmenter son égarement et ses péchés. Donc le fait que Noël soit devenu selon eux juste une fête pour vendre des cadeaux aux enfants ne change rien pour le musulman. Il s'agit d'une fête qui n'a rien à voir avec l'islam et le musulman doit donc s'éloigner de cela.

**i-slamy.com**



## Le Dictionnaire du musulman

De plus, prétendre que certaines fêtes ne sont plus religieuses est faux. Les messes de Noël sont célébrées dans toutes les églises de France et il en est de même pour la messe de Pâques. Prétendre que ces fêtes n'ont plus rien de religieux contredit ce que nous voyons chaque année.

- **« Nous ne fêtons pas Noël ! c'est juste un repas »**

Certains musulmans prétendent ne pas fêter Noël, car ils ne croient pas en la naissance de Jésus le 25 décembre. Ils disent qu'ils font seulement un repas et offre des cadeaux aux enfants sans croire et adopter l'aspect religieux. Et donc selon eux, cela n'est pas fêter Noël.

Nous répondons à ces gens que ce qu'ils font est la définition même du 'id. Ils se réunissent de manière récurrente, c'est-à-dire tous les ans, autour d'une période précise, c'est le 24 décembre au soir. Nous disons à ceux qui prétendent ne pas fêter Noël alors qu'ils se réunissent tous les ans le 24 décembre : pourquoi ne pas laisser le 24 décembre et faire un repas le 21 avril ou le 16 août ? Ils n'accepteront pas, car ce qu'ils visent en réalité est la date du 24 décembre, 31 décembre ou du 14 février... Il ne fait aucun doute que ceux qui font cela fêtent Noël, le Nouvel An ou la Saint-Valentin. Ne pas croire à la croyance qui se trouve derrière n'enlève en rien le caractère interdit de fêter les fêtes des mécréants.



# Le Dictionnaire du musulman

Remarque :

***À noter que certains musulmans se réunissent le 25 ou le 26 décembre au soir en pensant ne pas fêter Noël. Cela ne les fait pas sortir de l'interdiction, car comme nous l'avons dit, une fête en islam consiste à se réunir de manière récurrente lors d'une date précise ou un endroit précis. En se réunissant tous les ans le 26 décembre, ils ont pris ce jour pour fête. Et il n'est pas permis au musulman de prendre d'autres fêtes en dehors de ce que l'islam a légiféré.***

- **« Les non-musulmans nous souhaitent également bonne fête ! ce n'est que de la politesse et de la courtoisie »**

Certaines personnes qui égarent les musulmans par ignorance ou volontairement, prétendent qu'il n'y a pas de mal à souhaiter de bonnes fêtes aux mécréants. Ils prétendent que cela fait partie de la politesse, car certains non musulmans souhaitent de bonnes fêtes au musulman et que cela fait partie de la bonne entente mutuelle. Pour répondre à cela, il est important de comprendre une chose que beaucoup de musulmans ignorent malheureusement.

**i-slamy.com**





## Le Dictionnaire du musulman

Ce qui est haram pour le musulman est également haram pour le mécréant et il sera châtié pour cela.

﴿ وَوَيْلٌ لِّلْمُشْرِكِينَ ﴿٦﴾ الَّذِينَ لَا يُؤْتُونَ الزَّكَاةَ وَهُمْ بِالْآخِرَةِ هُمْ

﴿ كَافِرُونَ ﴿٧﴾ ﴾

**Et malheur aux Associateurs ; qui n'acquittent pas la Zakat et ne croient pas en l'au-delà ! [41 : 6-7]**

Dans ces nobles versets, Allah menace et blâme les associateurs pour ne pas donner la zakat. Comme nous l'avons dit dans la vidéo sur l'adoration, le fait qu'Allah menace signifie que cela est haram et que la personne mérite le châtiment pour cela.

﴿ مَا سَأَلَكُم فِي سَقَرٍ ﴿٤٢﴾ قَالُوا لَمْ نَكُ مِنَ الْمُصَلِّينَ ﴿٤٣﴾ وَلَمْ نَكُ نَطْعِمُ

الْمِسْكِينَ ﴿٤٤﴾ وَكُنَّا نَحُوضُ مَعَ الْخَائِضِينَ ﴿٤٥﴾ وَكُنَّا نَكْذِبُ يَوْمَ الدِّينِ

﴿ ﴿٤٦﴾ ﴾

« Qu'est-ce qui vous a acheminés à Saqar ? [le Feu] » Ils diront : « Nous n'étions pas de ceux qui faisaient la prière, et nous ne nourrissions pas le pauvre, et nous nous associions à ceux qui tenaient des conversations futiles, et nous traitions de mensonge le jour de la Rétribution [74 : 42-46].



# Le Dictionnaire du musulman

Ce noble verset nous informe que le jour du jugement Allah demandera aux mécréants ce qui les a conduits au feu. Ils répondront qu'ils ne faisaient pas la prière ou qu'ils ne nourrissaient pas le pauvre. Toutes ces choses sont obligatoires pour le musulman et le mécréant sera châtié pour avoir délaissé les obligations comme la prière, le ramadan, le pèlerinage ou la zakat. Il sera également châtié pour avoir accompli des actes interdits comme la fornication, l'usure, l'insulte ou fêter des fêtes qui contredisent la législation d'Allah.

Donc, si nous avons en tête que ce qui est interdit pour le musulman est également interdit pour le mécréant. Nous comprenons qu'il est interdit pour le mécréant de fêter des fêtes de mécréance qui insulte Allah et qui contredisent la bonne croyance. Il est donc évident pour celui qui est doué de raison qu'il n'est pas permis de féliciter ou souhaiter une bonne fête alors que cette fête est haram et que celui qui fait cela est sous la menace du châtiment.

En ce qui concerne le bon comportement, il ne fait aucun doute que le musulman doit avoir un bon comportement, car le coran et la sunna du prophète ont appelées à cela. Cependant, le musulman doit avoir un bon comportement vis-à-vis d'Allah en premier lieu. Il n'est pas permis de désobéir à Allah au nom du bon comportement. Le musulman fournit des efforts dans le bon comportement, car il s'agit d'un ordre d'Allah et le musulman cherche la satisfaction d'Allah et non des créatures.

**i-slamy.com**



## Le Dictionnaire du musulman

Donc, faire un acte qu'Allah et son messager ont interdit n'entre pas dans le bon comportement. C'est Allah et son messager qui nous ont indiqué ce qu'est le bon comportement et ce qu'il ne l'est pas. Et les textes nous indiquent que participer aux fêtes des mécréants, les aider dans cela ou leur souhaiter bonne fête n'est pas permis. Cela ne fait en aucun cas partie du bon comportement islamique.

### Remarque :

***Ne pas souhaiter bonne fête aux mécréants n'implique pas d'être impoli, irrespectueux et sévère. Si un mécréant vous souhaite un joyeux Noël ou un joyeux anniversaire, il ne convient pas de l'ignorer et lui tourner le dos. Il suffit de lui expliquer qu'en islam cela ne fait pas partie de nos fêtes et que par conséquent nous ne la fêtons pas et nous ne souhaitons pas de bonne fête. Tout cela accompagné d'un sourire et il n'y a pas de raison que la personne en face de vous ne comprenne pas cela Insha Allah.***

Concernant le fait de dire que les mécréants nous souhaitent une bonne fête, nous disons qu'il n'y a aucun mal à être accord avec les mécréants sur la vérité.



# Références

- 1- « Maqayis lugha », Ibn Faris, tome 4/page 181.
- 2- « Al Mawsou'atoul fiqhiya al kouwaytia », tome 31/page 114
- 3- « Al Mawsou'atoul fiqhiya al kouwaytia », tome 31/page 114
- 4- « Al Mawsou'atoul fiqhiya al kouwaytia », tome 31/page 114
- 5- «'idoul oumm! Hal tahtafil ? », chahana Mohammed Saqr, page 3.
- 6- "Tafsir Si'di", Abderahman Si'di, page 587.
- 7- "Tafsir Si'di", Abderahman Si'di, page 218.
- 8- Voir : « Qaboul hadiyatil kafir li ajli 'idihi », Soulayman Ar-Rouhayli, → [CLIQUER ICI](#) ; « Hukm qaboul hadiyatil kafir », Salih al 'Outhaymin, → [CLIQUER ICI](#).